

Programme d'assurance de responsabilité professionnelle

Foire aux questions

Pourquoi l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a-t-il changé le mode de gestion du programme d'assurance de responsabilité professionnelle (ARP) des médecins vétérinaires?

L'objectif principal est de renforcer la protection des membres. En mandatant Lussier, l'Ordre s'assure d'avoir un partenaire indépendant pour négocier les meilleures conditions possibles. Ce changement apporte plus de transparence, d'expertise et de compétitivité au programme, permettant une couverture optimale et plus abordable pour les membres.



Pourquoi avoir choisi Lussier ?

Le choix de Lussier comme partenaire du programme ARP de l'Ordre n'est pas le fruit du hasard, mais celui d'une démarche rigoureuse. L'Ordre a opté pour Lussier en raison de son :

- Indépendance et capacité d'agir :** En choisissant un courtier plutôt qu'un assureur direct, l'Ordre s'assure que son programme est géré par un partenaire qui a le mandat clair de défendre les intérêts des membres et d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix sur le marché.
- Expertise reconnue dans les programmes de groupe :** Fondé en 1915, Lussier s'impose comme l'un des plus importants cabinets de courtage d'assurance et de services financiers indépendants au Québec. Lussier se spécialise, depuis plus de 40 ans, dans le montage et la distribution de programmes d'assurance au bénéfice de regroupements de professionnels québécois. Cette approche lui permet de conjuguer le pouvoir de la mutualisation avec un accompagnement personnalisé, afin de maximiser la valeur et la protection offertes à chaque membre.
- Compétence en responsabilité professionnelle :** Lussier possède une profonde connaissance des enjeux et des risques d'erreurs et omissions propres aux professionnels, du fait de son expérience dans le montage de programmes pour d'autres ordres professionnels. Cette compétence technique est essentielle pour structurer un programme qui vous protège adéquatement contre les aléas de la pratique.

En somme, l'Ordre a choisi Lussier pour son savoir-faire et son engagement à offrir un programme avantageux pour l'ensemble de ses membres, accompagné de conseils et de services personnalisés.

Quels changements cette transition apportera-t-elle ?

Votre programme d'assurance évolue et se modernise pour mieux répondre aux réalités de votre pratique.

■ Le passage à la gestion par un cabinet de courtage spécialisé

Vous transigerez désormais avec Lussier, mandaté par l'Ordre, plutôt que directement avec l'assureur. Vous bénéficiez ainsi d'un partenaire indépendant dont l'unique mission est de défendre vos intérêts. Lussier négocie pour vous la meilleure couverture et les meilleurs tarifs possibles sur le marché, assurant la compétitivité de votre programme de groupe.

■ Un nouvel assureur au programme

Lussier a choisi Intact Assurance comme assureur au programme. Ce choix a été fait après une analyse rigoureuse du marché, privilégiant une tarification avantageuse et le sérieux du partenaire. Intact Assurance est reconnue comme cheffe de file des assurances de dommages au Québec et au Canada.

■ Le paiement de la prime distinct de la cotisation

La prime d'assurance sera dorénavant payée séparément de votre cotisation annuelle à l'Ordre, soit directement auprès de Lussier.

■ L'introduction d'une franchise

Une franchise est introduite et s'applique à chaque réclamation. Ce mécanisme de partage du risque est essentiel pour contrôler la sinistralité globale du programme (ratio entre le montant des sinistres indemnisés et les primes encaissées). C'est une mesure de saine gestion qui protège la pérennité de votre programme.

■ La mise en place d'une plateforme de gestion 100 % en ligne

L'ensemble de la gestion du programme (inscription, renouvellement, documentation, paiement, etc.) se fera via une plateforme en ligne conviviale et sécurisée gérée par Lussier.

Cela se traduit par une simplification de vos démarches administratives. Vous aurez accès à vos documents d'assurance en tout temps, depuis n'importe quel appareil, permettant une gestion plus rapide, efficace et sans papier de votre dossier.



Qu'est-ce qu'une franchise ? Et pourquoi est-elle instaurée dans le présent programme d'ARP ?

La franchise, ou le déductible, représente le montant qui reste à la charge de l'assuré lors d'une réclamation. Elle n'est exigible que si l'assureur indemnise un tiers; elle n'est donc pas déclenchée dans les phases d'enquête préliminaire.

Ce mécanisme est crucial pour le contrôle de la sinistralité d'un programme d'assurance, car il instaure un partage du risque entre l'assureur et l'assuré.

En obligeant le membre à assumer la première partie du coût d'un sinistre, la franchise encourage une plus grande responsabilisation et l'adoption de pratiques préventives et prudentes. De plus, elle décourage les assurés de soumettre des réclamations pour des montants minimes, ce qui réduit significativement les frais administratifs et de gestion de l'assureur et, en fin de compte, aide à maintenir les primes à un niveau plus abordable pour l'ensemble des membres du groupe.

L'introduction de la franchise permettra ainsi de solidifier le programme de responsabilité professionnelle de l'Ordre, contribuant ainsi à sa pérennité.

Comment vais-je renouveler ma police d'ARP ?

Le renouvellement de votre police d'ARP sera désormais un processus simple et convivial, géré entièrement via ASSUREO, la plateforme en ligne de Lussier.

À l'approche de la date de votre renouvellement, vous recevrez un avis de Lussier vous invitant à vous connecter à votre espace personnel sécurisé. Vous n'aurez qu'à :

1. Vérifier et mettre à jour vos informations professionnelles, si nécessaire.
2. Confirmer ou modifier votre montant de couverture pour le prochain terme 2026-2027.
3. Effectuer le paiement de votre prime directement sur la plateforme grâce à un module de paiement sécurisé.

Toute l'opération ne prendra que quelques minutes, vous permettant d'obtenir votre documentation d'assurance instantanément, sans aucune formalité administrative ni délai. Il est très important de noter que le virage numérique ne signifie pas l'absence de soutien humain. Même si la gestion est en ligne, l'équipe de courtiers expérimentés de Lussier demeurera disponible en tout temps pour vous accompagner, répondre à vos questions et vous guider à travers le processus.



Je ne suis pas très habile en informatique, est-ce que je pourrai obtenir de l'aide pour renouveler ma police en ligne ?

Nous sommes conscients que le passage au numérique peut soulever des inquiétudes, mais soyez assuré que la plateforme ASSUREO a été conçue en mettant l'accent sur la simplicité et la convivialité.

Le processus de renouvellement est simple et intuitif : il vous guide pas à pas avec des instructions claires. De plus, nous mettons en place un soutien complet pour faciliter votre transition :

- Un guide d'utilisation détaillé sera produit pour vous accompagner dans la navigation sur la plateforme.
- Un webinaire explicatif sera organisé pour vous présenter le processus en direct et répondre à vos questions.
- Enfin, si jamais vous rencontrez la moindre difficulté, notre équipe sera disponible pour vous accompagner personnellement.

Vous ne serez jamais laissé seul dans cette transition !



Quels sont les moyens de paiement offerts sur la plateforme ASSUREO ?

Afin de vous offrir la plus grande flexibilité possible, la plateforme ASSUREO offre un paiement sécurisé et propose trois options pour régler votre prime d'assurance :

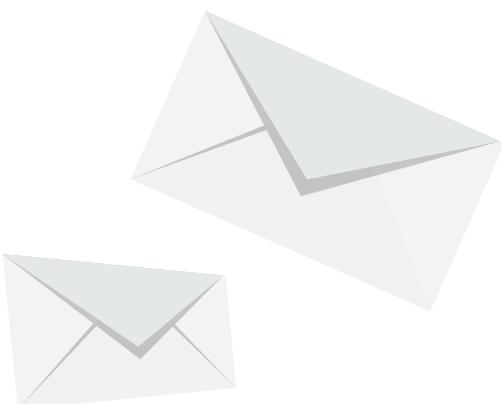
- **Paiement unique** : Vous pouvez régler la prime en un seul versement complet. C'est le moyen le plus simple et il n'entraîne aucun frais supplémentaire.
- **Versements multiples** : Pour étaler le coût, vous aurez la possibilité d'opter pour plusieurs versements. Veuillez noter que cette option inclut des frais d'intérêt qui seront clairement indiqués au moment de la sélection.
- **Carte de crédit** : Il sera possible d'utiliser une carte de crédit pour le paiement de votre prime. Veuillez noter que cette option pourrait entraîner des frais de transaction qui vous seront également présentés avant de finaliser le paiement.

Toutes les options de paiement seront clairement détaillées sur la plateforme pour que vous puissiez faire un choix éclairé en toute transparence.



Est-ce que je peux recevoir mes documents par la poste (version papier) ?

Afin d'assurer une gestion optimale, rapide et écologique du programme, la transmission des documents (certificat, police d'assurance, facture, etc.) se fera exclusivement via ASSUREO, une plateforme 100 % en ligne. Cette approche élimine les délais postaux, garantit que vous ayez toujours la version la plus à jour de vos documents et simplifie votre archivage. Si vous avez besoin d'une version papier pour vos dossiers, la plateforme vous permet de l'imprimer facilement à partir de votre espace personnel sécurisé.



Comment les réclamations seront-elles gérées ?

Le processus de gestion des réclamations est conçu pour être à la fois efficace et humain :

1. **Déclaration en ligne** : Dès qu'un incident susceptible de donner lieu à une réclamation survient, vous devrez remplir un rapport d'incident détaillé via un formulaire sécurisé sur la plateforme ASSUREO.
2. **Transmission et analyse** : Ce rapport sera transmis à l'équipe de Lussier ainsi qu'à l'assureur.

Notre rôle de courtier est de vous accompagner personnellement à chaque étape du processus. Nous sommes là pour :

- Vous conseiller sur la marche à suivre.
- Nous assurer que votre dossier de réclamation est complet et bien présenté.
- Défendre vos intérêts auprès de l'assureur, agissant comme votre intermédiaire et votre allié.

Si j'ai besoin de plus d'informations, à qui puis-je m'adresser?

Vous avez plusieurs options pour obtenir des informations détaillées et personnalisées concernant votre programme d'assurance :

1. **Le site web dédié au programme** : Une page spécifique sera créée par Lussier pour regrouper les informations clés sur la couverture et la documentation relative à la transition. La page web est Lussier.co/OMVQ
2. **Votre courtier désigné** : un courtier dédié sera assigné à votre programme. Son nom et ses coordonnées vous seront communiqués en début d'année.
3. **Les webinaires** : Nous vous invitons fortement à participer aux webinaires explicatifs qui seront organisés en début d'année. Ce sera l'occasion idéale d'avoir un aperçu de la plateforme, de comprendre les changements et de poser vos questions en direct.

Quelles sont les dates importantes à retenir?

Dates des webinaires :

WEBINAIRE – PROGRAMME ARP : 28 janvier 2026

WEBINAIRE – PLATEFORME ASSUREO : 25 février 2026

Date du lancement de la plateforme ASSUREO – mi-février 2026

Date limite pour procéder au renouvellement – 31 mars 2026

